



Conflits avec propriétaire

Par **dgem**, le **07/04/2011** à **21:05**

Bonjour,

je vous contacte car j'ai actuellement un conflits avec mon ancien propriétaire , cela fessait pratiquement 3 ans que je vivais dans un appartement suite a quelques évènement , nous avons decider de déménager , nous avons trouver une maison , qui me rapproche de mon lieu de travail de ce faite j'appel mes propriétaire de l'appartement pour leur signaler mon souhait de quitter le logement ceci en février , je lui indique je souhaite partir pour le 01 avril. mon propriétaire accepte , je fais donc mon courrier recommander en indiquant a nouveau cette date , pas de réponse , le 26 mars je déménage et je contacte mes propriétaire pour faire l'état des lieux , le 1er avril , l'état des lieux de sortis et faits , pas de dégâts nous remplissons les documents , et la il m'annonce que tout compte fait il refuse mon préavis et veulent que je payer 2 mois de plus , je refuse puisque je les prévenu a l'avance pour partir en avril , jusque là il été d'accord mais comme il n'ont retrouver personne , il veulent que je paye !
je n'ai plus les clefs du logements puisque je les ai remis le jour de l'état des lieux de sorties . il me réclame également aujourd'hui que je vienne nettoyer a nouveau l'appartement sinon il menace de ne pas me rendre ma caution.
je ne sais pas quoi faire , et je n'ai pas les moyens de payer 2 mois de plus ! merci de m'aider

Par **mimi493**, le **07/04/2011** à **21:21**

L'appel n'a aucune valeur. Votre préavis commence à partir de la date sur l'AR du congé. Si vous n'avez invoqué aucun motif légitime pour bénéficier du préavis réduit, il est de 3 mois.

Si l'EDL de sortie, dont vous avez copie signé par le bailleur, ne comporte rien concernant le nettoyage, il n'y a rien à nettoyer.

Par **dgem**, le **07/04/2011** à **21:23**

oui pour l'état des lieux rien n'est indiqué et j'en ai une copie ! concernant le préavis est-ce que je peux faire fonctionner mon contrat de travail sachant que lorsque j'ai pris mon appartement seul mon ami travaillait ! et moi voilà 2 ans que j'ai trouvé mon 1er emploi, je suis en CDI ?

Par **mimi493**, le **07/04/2011** à **22:16**

C'est trop tard, il fallait le faire dans le congé envoyé